

ENJEU DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire:

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

La formation doit permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risque
- de comprendre les interactions entre ces facteurs
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites
- d'adopter une conduite apaisée
- de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

La formation :

- favorise la prise de conscience des risques
- permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses
- permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- la mémorisation des règles
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

Le déroulement de la formation:

Afin de pouvoir débiter les leçons pratiques, il est préférable que le candidat ait obtenu son examen théorique général (code). Ce prérequis permet à l'élève de commencer sa formation pratique en toute sécurité et de prendre confiance en lui. Après une heure d'évaluation qui nous permettra de déterminer le volume d'heures de conduite qui correspond le mieux à l'élève, il sera encadré par une équipe d'enseignants de la conduite diplômés pour réaliser sa formation en accord avec le référentiel REMC.

La formation sera ponctuée d'exercices pratiques en circulation, mais aussi d'explications théoriques, d'exercices et de manoeuvres. Des bilans réguliers seront effectués pour nous permettre de travailler ensemble dans le but d'une acquisition solide des objectifs de la formation.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide et permet, une meilleure mémorisation des règles et des comportements à adopter, une meilleure intégration des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être, une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route et les transferts des connaissances vers les savoirs-faire et inversement se font plus naturellement.

Nous pourrions alors considérer que l'élève a atteint le niveau d'exigence demandé pour être présenté, s'il est en mesure d'assurer une conduite sûre, économique et autonome ainsi qu'être capable de gérer tous types de situations sans assistance ni intervention verbale ou manuelle de son formateur.

L'élève sera évalué sous forme d'examen blanc afin de déterminer son niveau réel avant de pouvoir le présenter à l'examen pratique final. Si le niveau s'avère trop insuffisant voire fragile, il sera nécessaire de consolider certains éléments de la formation.

Ce bilan de compétence permet également de préparer et conditionner les élèves sur le plan psychologique (gestion du stress en lien avec l'examen de conduite).

Les conditions de passage à l'examen:

Pour se présenter à l'épreuve pratique le candidat, doit avoir obtenu l'examen théorique général, pour la filière traditionnelle, le candidat doit avoir 18 ans révolus. Pour la filière conduite accompagnée, le candidat doit être âgé de 17 ans et doit avoir pratiqué pendant un an minimum et effectué au moins 3 000km. Il doit avoir une pièce d'identité en cours de validité (pas de photocopie, ni de photo sur le téléphone).

Le déroulement de l'examen:

L'épreuve dure environ 30 minutes, elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire en autonomie de façon sécuritaire pour vous et les autres usagers. Elle est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'épreuve se passe de manière individuelle, l'inspecteur vous précise ce que vous allez devoir faire, à savoir :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire de manière autonome pendant environ cinq minutes.
- Réaliser une ou plusieurs manœuvres
- Répondre à une question de vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, à une question en lien avec la sécurité routière et enfin à une question sur les premiers secours.

L'élève devra appliquer les règles du code de la route, adapter sa conduite dans un souci d'écoconduite ainsi que faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

Cette évaluation est un bilan de compétences avec une grille d'évaluation basée sur des textes réglementaires et instructions précises. A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur procède à l'évaluation du candidat selon cette grille et l'élève pourra retrouver ensuite son certificat d'examen du permis de conduire sur lequel sera noté son résultat en ligne ou auprès de son auto-école.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule (1)								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie au volant				+1				
Conduite économique et respectueuse de l'environnement				+1				
	Total général							

0: la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1: la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2: la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3: la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

E: Erreur éliminatoire
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas:
- La sécurité n'est pas assurée.
- Il commet une infraction:
• circulation à gauche sur chaussée à double sens,
• franchissement d'une ligne continue,
• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,
• non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,
• circulation en sens interdit.

Minimum 20 points sur 31